



CENTRE DE GESTION

de la Fonction Publique Territoriale de l'*Indre*

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 10/02/2023

ID : 036-283600138-20230202-AG_13_2023-AR



Arrêté n° AG-13-2023 portant renouvellement d'inscription, pour une deuxième année, de la liste d'aptitude du concours externe d'agent social principal de 2^{ème} classe - session 2021.

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des agents sociaux territoriaux, des auxiliaires de puériculture territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux, des manipulateurs territoriaux d'électroradiologie,

Vu le décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le recensement des besoins effectué auprès des collectivités territoriales du département de l'Indre en 2020,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de Gestion de l'Inter région Ile-de-France/Centre-Val de Loire dite « Convention IDF/CVL »,

Vu les demandes de conventionnement des Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,

Vu l'arrêté n° AG-21-2021 du 16 mars 2021 portant ouverture au titre de l'année 2021 d'un concours externe sur titres avec épreuves pour l'accès au grade d'agent social territorial principal 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° AG-47-2021 du 25 juin 2021 portant formation du jury du concours externe sur titres avec épreuves pour l'accès au grade d'agent social territorial principal 2^{ème} classe - session 2021,

Vu l'arrêté n° AG-51-2021 portant désignation des correcteurs de l'épreuve d'admissibilité du concours susvisé,

Vu l'arrêté n° AG-52-2021 fixant le lieu d'organisation de l'épreuve d'admissibilité du concours externe sur titres avec épreuves d'accès au grade d'agent social territorial principal 2^{ème} classe, session 2021,

Vu l'arrêté n° AG-60-2021 fixant la liste des candidats admis, ou admis sous réserve, à concourir aux concours susvisés,

Vu l'arrêté n° AG-72-2021 fixant la liste des candidats admissibles aux concours externe avec épreuves pour l'accès au grade d'agent social territorial principal 2^{ème} classe - session 2021,

Vu la réunion du jury en date du 16 décembre 2021 arrêtant la liste définitive des candidats admis au concours externe pour l'accès au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe - session 2021,

Vu l'arrêté n° AG-75-2021 fixant la liste d'aptitude du concours externe pour l'accès au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe - session 2021,

ARRÈTE :

Article 1^{er} :

Sont réinscrits, pour une deuxième année, à compter du **1^{er} janvier 2023**, sur la liste d'aptitude établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, par ordre alphabétique conformément à l'article L. 325-38 du Code Général de la Fonction Publique, au titre du concours externe pour l'accès au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe – session 2021, les lauréats suivants :

Prénom-Nom	Adresse	Ville
Madame Gaelle BECKER	61 bis route de chavannes	28300 LEVES
Madame Sandra CARRARA	41 rue de la beauce	28110 LUCE
Monsieur Karim FARAH	9 rue françoise giroud	37700 LA VILLE AUX DAMES
Monsieur Florian JUBIEN	7 allée des Chardonnerets	36330 LE POINÇONNET
Madame Violette PRIETO	22 rue des diamants	45140 SAINT JEAN DE LA RUELLE

Article 2 :

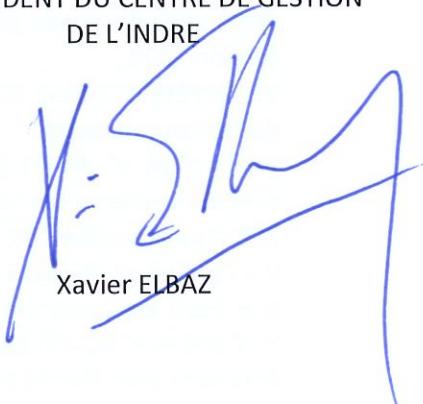
Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de l'Indre.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa transmission.

Fait à Châteauroux, le 2 février 2023.

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE



Xavier ELBAZ

Envoyé en préfecture le 10/02/2023
Reçu en préfecture le 10/02/2023
Publié le 10/02/2023
ID : 036-283600138-20230202-AG_13_2023-AR

